



Litige sur une facture de téléphonie mobile

Par **ptibou21**, le **15/01/2008 à 07:49**

Bonjour,
Quand mon frère a reçu sa facture SFR en décembre, il tomba des nus en voyant le montant. 582 € et des brouilles.
En regardant plus en détail les communications, il s'avère qu'environ 160 textos surtaxés ont été facturés.
Ne sachant pas à quoi ces numéros correspondaient (5 chiffres du style 82324), j'ai effectué des recherches sur internet et il se trouve qu'il s'agit de 3 sites de chat.
Mon frère [s]n'a jamais envoyé [/s]ces textos.
Cette facture a été prélevée par sfr le 5/01/08 (lui faisant un beau découvert)
Tout de suite, il a téléphoné à l'espace client pour suspendre la ligne (ne pouvant pas l'arrêter car étant encore sous engagement jusqu'en 2009) et pour demander des explications. On lui a simplement répondu que c'était de sa faute, qu'il ne peut pas y avoir d'erreur et que les cartes sim ne peuvent pas être piratées. Pourtant les faits sont bien là... et à voir sur internet, ce ne serait pas le premier dans ce cas.
Il est également passé dans un poste de police pour porter plainte mais il a été très mal reçu (un samedi, les policiers n'ont pas voulu prendre sa plainte lui demandant de repasser le lundi) et un d'entre eux l'a "menacé" en lui disant qu'ils pouvaient vérifier la puce mais que si il s'avère que les communications sortent bien de son téléphone qu'il risquait une amende supplémentaire.
Mon frère est refroidi, il refuse désormais de porter plainte.
On a envoyé un courrier à SFR pour demander de vérifier leurs informations et encore une fois il refuse de reconnaître un piratage.
Nous ne savons plus quoi faire.
De l'aide SVP.
merci
ptibou21